



Mairie d'AUBY
Contrat avec La Générale d'Imaginaire
Décision n° 2025/007/SC

Publié le 21 janvier 2025

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place une lecture spectacle dans le cadre des nuits de la lecture.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **La Générale d'Imaginaire** pour la mise en place d'une lecture spectacle « Sortir au jour » le vendredi 24 janvier 2025 à 18 heures à la médiathèque Louis Aragon.

De payer la somme de 1358.10€ (mille trois cent cinquante-huit euros et 10cts)

AUBY, le 15 janvier 2025

Christophe CHARLES

Maire